

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°058 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
INSTITUTION DU SERVICE NATIONAL
PATRIOTIQUE

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le
député **Isidore Tegwendé SAWADO**GO, rapporteur.

Août 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 14 août 2023, de 16 heures 05 minutes à 16 heures 35 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner et d'adopter son rapport sur le projet de loi portant institution du Service national patriotique (SNP).

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis a tenu une séance d'appropriation, le mercredi 26 juillet 2023, de 12 heures 35 minutes à 13 heures 30 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond, par le député Isidore Tegwendé SAWADOGO, désigné comme rapporteur.

Les travaux de la CDD ont été structurés en deux points :

- compte rendu des travaux de la CAEDS ;
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement, était représenté par monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Il était assisté de ses collaborateurs ainsi que ceux du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus de relecture ;
- innovations du projet de loi ;
- contenu du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAEDS, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- la possibilité de prévoir dans le présent projet de loi le recrutement des militaires de rang parmi les appelés volontaires du Service national patriotique (SNP) qui auront montré de bonnes aptitudes ;
- le remplacement du Service national pour le développement (SND) par le Service national patriotique (SNP) ou de leur cohabitation ;

- l'établissement public de l'Etat mentionné à l'article 5 du présent projet de loi qui aura en charge le Service national patriotique ;
- la notion de bonification de six mois accordée après l'accomplissement du SNP dont il est question dans les projets de décrets d'application du présent projet de loi ;
- le bilan fait par le Gouvernement depuis l'adoption du décret en 2015 instituant la formation militaire au sein du SND ;
- le nombre de centres de formation et de production dont dispose le SND ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour que le niveau de la formation militaire du SND ne baisse pas au regard de l'absence de subventions de l'Etat à cet établissement public ;
- l'exemption au SNP des sortants des écoles de formation militaire et paramilitaire vu qu'ils reçoivent la formation civique et militaire au cours de leur formation ;
- la prise en compte des personnes engagées pour le Programme national du volontariat du Burkina (PNVB) par le SNP ;
- la résolution des difficultés relevées dans l'exposé des motifs et particulièrement l'incivisme par la mise en place du SNP dont il est question dans le présent projet de loi ;
- l'évaluation de l'incidence financière annuelle du présent projet de loi faite par le Gouvernement ;
- la participation des syndicats, de la société civile et du secteur privé à l'élaboration du présent projet de loi ;
- le mécanisme de contrôle qui sera mis en place pour pouvoir enrôler tous les jeunes qui remplissent les conditions pour être mis sous le drapeau ;

- le sort réservé aux jeunes qui ont déjà effectué le SND et qui n'ont pas encore atteint l'âge limite de 35 ans vu que le SND ne prévoyait pas de phase militaire dans sa formation ;
- les raisons de la fixation de l'âge maximum des appelés au SNP à 35 ans ;
- les innovations relatives au genre dans le présent projet ;
- les cas de figure qui pourraient justifier le bénéfice du SNP en dehors de la tranche d'âge prévue dans le présent projet de loi ;
- les types de handicap pris en compte pour bénéficier de la dispense dans le présent projet de loi ;
- la justification de la fixation de certaines sanctions dans le décret alors que le présent projet de loi n'en fait pas mention.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

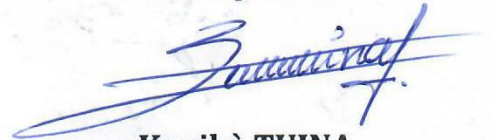
La Commission du développement durable estime que le présent projet de loi permettra à notre pays de se doter d'un cadre juridique innovant organisant le Service national patriotique au Burkina Faso.

En outre, elle se satisfait du fait que dans le contexte sécuritaire actuel du Burkina Faso, le présent projet adjoigne, de nouveau, les obligations militaires aux obligations civiles des Appelés.

Par conséquent, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 août 2023

Le Vice-président

A stylized blue ink signature of Kanibè TUINA.

Kanibè TUINA

Chevalier de l'Ordre du Mérite

Le rapporteur

A stylized blue ink signature of Isidore Tegwendé SAWADO.

Isidore Tegwendé SAWADO

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	HIEN Diédon Alain	OSC
3.	BONZI Nonyeza	FVR
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS
7.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS
8.	ZONGO Sayouba	PRCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
4.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane M. C.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire